



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 30 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	56	56 + 14 pouvoirs

Date de convocation 24 janvier 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSE, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Thierry BIET, Stéphane DECUGIS, Virginie GENOT, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Marie LARDIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine THOMAS.**

Représentés : **Didier COLIN à Christian GEX, Sabine TIHA à Yvette COUDRAY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Murielle GRIFFOUL à Dominique ROBERT, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jonathan HAUVILLER, Pierre-Jean COURBEY à Benoît TALLOT, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Colette MANSUY à Ludovic CHAUMET, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Jean-Luc DEMANGE à Alain FORTIER, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Ludivine GEANT à Bruno MINUTIELLO, Jacques PISTER à Hervé BERTRAND.**

Monsieur Frédéric BREGEARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ENVIRONNEMENT – Conditions de distribution de l'opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie
Rapporteur : Jean-Paul FRANCOIS
N° de délibération : 2025_016

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
56	14	70	0	0	0

RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la politique publique de la transition écologique et de préservation de la ressource en eau, la collectivité a souhaité mettre en place une opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie afin de favoriser leur installation auprès des foyers et des communes du territoire. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de lutte contre le changement climatique et vise à encourager la récupération des eaux pluviales, tout en soutenant l'effort collectif pour la gestion durable de l'eau.

L'opération prévoit l'achat de récupérateurs d'eau de pluie sous deux modèles de cuves (500 L et 1000 L), à un tarif avantageux pour les habitants et les communes, après application des subventions publiques. La collectivité met en place une procédure simplifiée de commande et de distribution des cuves.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

1. Validation des conditions financières

L'opération d'achat groupé des récupérateurs d'eau de pluie concerne deux modèles de cuves :

- Cuve de 500 L, couleur vert foncé : 25 € TTC par cuve
- Cuve de 1000 L, couleur gris : 55 € TTC par cuve

Afin de faciliter le déroulement de cette première opération, une couleur par cuve a été fixée. Les deux modèles proposés sont joints en annexe de cette présente délibération.

Le prix des cuves est réduit grâce aux subventions publiques obtenues par la collectivité, permettant ainsi de proposer des tarifs très attractifs aux habitants. Une seule cuve par foyer et une seule cuve par commune seront autorisées. Le prix de vente de ces équipements est le résultat de l'optimisation de l'achat groupé et de la déduction des aides financières.

Pour les personnes ayant des difficultés de mobilité, une option de livraison est proposée à un tarif supplémentaire, facturé directement au bénéficiaire, selon les tranches kilométriques suivantes :

- 0 à 15 km AR : 14,40 € TTC
- 15 à 30 km AR : 28,80 € TTC
- 30 à 45 km AR : 43,20 € TTC
- 45 à 60 km AR : 57,60 € TTC

2. Aides publiques

L'achat de récupérateurs d'eau de pluie bénéficie d'une aide publique de l'Agence de l'Eau et de la Région Grand Est, permettant de réduire le coût de ces équipements. Ces subventions seront intégrées directement dans le prix de vente aux habitants.

3. Communication

La communication sera effectuée en trois temps forts :

- Une première communication sera effectuée en février 2025 sur les réseaux sociaux et auprès des communes ;
- Une campagne d'affichage sera diffusée à partir de mars 2025.
- Un tutoriel vidéo pour la bonne installation des deux modèles de cuve sera mis en ligne à la suite de la campagne d'affichage.

Parallèlement, et sur toute la durée de l'opération, un guide de bonne utilisation de l'eau de pluie sera également distribué à chaque bénéficiaire au moment du retrait de la cuve.

4. Procédure de commande

Les habitants et les communes pourront réserver leurs cuves dès le mois de février via un formulaire de commande en ligne ou téléchargeable sous format PDF. Des exemplaires sous format papier seront également disponibles à la Communauté de Communes ou en Mairie. Ce document comprendra :

- Un formulaire précisant la situation du demandeur, le statut d'occupation, le choix du modèle de cuve et l'engagement du bénéficiaire concernant les conditions de l'opération ;
- Une présentation des deux modèles de cuve (visuel, capacité, dimensions, couleur et coût) ;
- Une charte d'engagement détaillant les conditions de l'opération dans son ensemble.

Ce formulaire devra être accompagné d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Les communes pourront également commander des cuves pour leurs propres besoins, une seule cuve étant attribuée par commune.

5. Distribution des cuves

Afin d'assurer la bonne distribution des cuves à ses habitants, la CCTLB a choisi de créer un partenariat avec l'AEIM - ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) Epsilon de Chanteheux. Ce partenariat illustre l'engagement de la collectivité en faveur de l'inclusion sociale, en permettant aux personnes en situation de handicap de participer activement à cette initiative. En choisissant de travailler avec l'ESAT, la CCTLB souhaite également mettre en lumière les compétences et la richesse humaine de ce public souvent méconnu. Cette collaboration renforce les liens sociaux et contribue à un environnement plus solidaire et responsable.

Les cuves seront disponibles à la distribution sur le site de l'ESAT de Chanteheux, situé au 2 Rue des Frères Lumières (ZAD de Chanteheux). Un bon de retrait indiquant les conditions générales de retrait (lieu, contact, rappel des dimensions de la cuve et véhicule nécessaire) sera remis au bénéficiaire afin de faciliter la distribution de la cuve. Un délai d'un mois sera accordé au bénéficiaire pour effectuer son retrait.

6. Étapes de commande et retrait pour le bénéficiaire

Commande individuelle (pour les foyers) :

La prise de commande se fera par complétude d'un formulaire, accompagné des justificatifs requis. Un canal prioritaire en ligne sera mis à disposition. Des canaux secondaires, en cas de difficultés avec les outils numériques, seront également possibles : par courrier, par mail ou en mains propres, afin de garantir l'accessibilité du processus pour tous.

Avis de validation et paiement :

Après validation de la demande, un avis de réservation sera envoyé aux bénéficiaires. Les paiements devront être effectués à l'ordre du Trésor public dans les 15 jours suivant la réception de cet avis, par chèque ou virement bancaire. Une régie de recette a été créée à cet effet.

Récépissé de paiement et bon de retrait :

À la suite du paiement, un bon de retrait, confirmant également le paiement, sera généré et envoyé par mail ou par courrier au bénéficiaire.

Retrait des cuves :

Le bénéficiaire prendra rendez-vous auprès de l'ESAT de Chanteheux, au numéro indiqué sur le bon de retrait, pour récupérer son matériel à l'heure convenu avec la structure.

Les cuves pourront être retirées sur le site de l'ESAT de Chanteheux, à l'heure fixé. Les bénéficiaires devront donc se munir du récépissé de paiement et d'un véhicule adapté pour transporter la cuve. Un guide d'information sera remis au bénéficiaire au moment du retrait afin de sensibiliser les habitants quant au bon usage de l'eau de pluie.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve les conditions générales de l'opération ;
- Fixe la vente des cuves de 500 L et 1000 L aux prix respectifs de 25 € et 55 €, après application des subventions publiques ;
- Fixe les tarifs de livraison à :
 - 0 à 15 km AR : 14,40 € TTC
 - 15 à 30 km AR : 28,80 € TTC
 - 30 à 45 km AR : 43,20 € TTC
 - 45 à 60 km AR : 57,60 € TTC

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2025.01.31 14:00:39 +0100
Ref:8080676-12131853-1-D
Signature numérique
le Président



**Récupérateur à eau
200 – 350 et 500 litres
avec socle
ROND 1^{ER} PRIX**

Fabrication française

Matière : Polypropylène



Réf.	Désignation	Poids produit unitaire	Dimension produit emballé	Dimension produit monté	Colisage
0126 4 3700242101264	200 litres Vert	8,200 kg	Diam. 68 x hauteur 113 cm	Diam. 68 x hauteur 113 cm	1 pce Palette 800x1200 12 pces
0113 4 3700242101134	200 litres Taupe	8,200 kg	Diam. 68 x hauteur 113 cm	Diam. 68 x hauteur 113 cm	1 pce Palette 800x1200 12 pces
0127 1 3700242101271	350 litres Vert	10,700 kg	Diam. 80 x hauteur 127 cm	Diam. 80 x hauteur 127 cm	1 pce Palette 800x1200 10 pces
0161 5 3700242101615	350 litres Taupe	10,700 kg	Diam. 80 x hauteur 127 cm	Diam. 80 x hauteur 127 cm	1 pce Palette 800x1200 10 pces
0128 8 3700242101288	500 litres Vert	13,200 kg	Diam. 94 x hauteur 128 cm	Diam. 94 x hauteur 128 cm	1 pce Palette 800x1200 10 pces
0308 4 3700242103084	500 litres Taupe	13,200 kg	Diam. 94 x hauteur 128 cm	Diam. 94 x hauteur 128 cm	1 pce Palette 800x1200 10 pces

Les plus produits :

- Fabrication injection – Résiste aux UV
- Vendu complet avec couvercle, robinet, socle, kit raccord chéneau,
- Fonctionne avec un nettoyeur haute pression.



**Récupérateur à eau
1000 litres
CUBIQUE**



Fabrication française

Matière : Polyéthylène



Réf.	Désignation	Poids produit unitaire	Dimension produit emballé	Dimension produit monté	Colisage
0242 1 3700242102421	1000 litres Beige	30,000 kgs	100x105xH120 cm	100x105xH120 cm	1 pce Palette 1000x1200 : 2 pces
0243 8 3700242102438	1000 litres Anthracite	30,000 kgs	100x105xH120 cm	100x105xH120 cm	1 pce Palette 1000x1200 : 2 pces

Les plus produits :

- Fabrication soufflage – Résiste aux UV,
- Vendu complet avec couvercle, robinet 26/34 gros débit, kit raccord chéneau,
- Remplace les cuves grillagées
- Matière opaque : évite la formation des algues
- Large couvercle : pour introduction d'une pompe
- Seul sur le marché autoporteur
- Trou pré-percé fileté à la base pour permettre la vidange en hiver et pouvoir mettre un bouchon de vidange